

278 *Journal Historique sur les*  
compris dans la Liste de l'échange, ils ofe  
froid de payer leur rançon sur le pied du  
Cartel. Voilà dans quelle situation les af-  
faires à l'égard de ces Prisonniers, étoient  
lors que le Roi de Suede est revenu dans  
ses Etats.

*Jugemens  
par lesquels  
ils sont éga-  
lement me-  
nacez d'être  
punis comme  
déserteurs.*

VI. Au commencement de Fevrier on  
publia à Copenhague une Sentence du Con-  
seil de guerre, par laquelle il est porté que  
„ les Officiers Suedois qui furent faits pri-  
„ sonniers par le Traité de Tonningen  
„ (dont on a parlé ci dessus) & qui se  
„ trouvent absens des lieux qui leur avoient  
„ été assignez pour leurs prisons, seront  
„ punis suivant les loix les plus severes  
„ faites contre les deserteurs, au cas qu'ils  
„ soient pris.

En represailles le Roi de Suede fit pu-  
blier à Stralsund le 12. Fevrier une pareil-  
le Sentence du Conseil de guerre contre  
les Officiers Danois prisonniers, qui n'ont  
„ pas été échangez: leur étant cependant  
„ enjoint de revenir dans un tems limité,  
„ pour rester pritonniers jusqu'à ce que le  
„ Roi de Dannemarck ait exécuté les con-  
„ ditions du susdit Traité.

*Reconcilia-  
tion du  
Grand & pe-  
tit Général  
de Lithua-  
nie.*

VII. Depuis plusieurs années il regnoit  
une inimitié entre Mrs. Pocy & Denhof,  
grand & petit Général de Lithuanie, mais  
par la médiation du Chancelier, du Ma-  
réchal, & du Grand Trésorier de la Cou-  
ronne de Pologne, & des Princes Radze-  
vill, & Sapienha Chancelier & Maréchal  
de Lithuanie: ces deux Seigneurs ont été  
reconciliez, & se sont embrassez en presence  
du Roi Auguste. Leurs demêlez ne regar-  
doient que des interêts personnels, qui  
avoient